

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 13 avril 2022**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 011-211100524-20220413-PV130422-DE



L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Monsieur Yannick DUFOUR-LORIOLE, Maire.

Présents : Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick ; Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Monsieur BOURJADE Olivier ; Monsieur JUST Stéphane ; Madame MARTINEZ Pascale ; Madame PECH Pierrette ; Madame BONNAFOUS Virginie ; Monsieur LAFFON Gilles ; Monsieur JAMBERT Mathieu ;

Absents excusés : Madame BONNAFOUS Nadine ;

Secrétaire : Madame BONNAFOUS Virginie ;

ORDRE DU JOUR :

- Approbation conseil municipal du 24 mars 2022
- Vote taux imposition 2022
- Budget primitif M14 2022
- Budget primitif M49 2022
- Bail projet pylône radioélectrique audiovisuel et de télécommunication sur parcelle B-436
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal en date du 24 mars 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022.

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vote taux imposition 2022

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022 en tenant compte de la fusion de la part communale et départementale sur les TFPB soit :

- **Taux de taxe foncière bâti : 46.54%**
- **Taux de taxe foncière non bâti : 98.58%**
- **Taux CFE : 31.00%**

Budget primitif M14 2022

Monsieur le Maire présente le budget primitif M14 pour l'année 2022 :

M14			
Fonctionnement			
Recettes	400 370.71	Dépenses	400 370.71
Excédent reporté	77 355.71		17 095.63
Investissement			
Recettes	230 268.92	Dépenses	230 268.92
1068 (excédent de fonctionnement)	106 800.63	Déficit	
Restes à réaliser	40 954.27	Restes à réaliser	164 850.53

Le conseil municipal décide à l'unanimité le vote du budget M14, présenté par Monsieur le Maire.

Budget primitif M49 2022

Monsieur le Maire présente le budget primitif M49 pour l'année 2022 :

Eau et Assainissement			
Fonctionnement			
Recettes	63 401.55	Dépenses	63 401.55
		Déficit	11 850.97
Investissement			
Recettes	43 454.58	Dépenses	43 454.58
1068 (excédent de fonctionnement)		Déficit	13 916.31
	0.00	Restes à réaliser	0.00

Le conseil municipal décide à l'unanimité le vote du budget M49, présenté par Monsieur le Maire.

Bail projet pylône radioélectrique audiovisuel et de télécommunication sur parcelle B-436

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le pylône sera installé sur la parcelle B-436 à une distance de 21 m de la route. Le pylône sera entièrement peint ainsi que les antennes en couleur gris moyen. Le matériau utilisé sera de l'acier galvanisé. En cas de démantèlement, la remise en état du terrain devra être réalisée. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette occupation du domaine communal donnerait lieu au versement d'une redevance annuelle de 2 000.00 euros par la société TDF – 155 bis avenue Pierre Brossolette 92541 MONTRouGE CEDEX. Monsieur le Maire présente le bail au conseil municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail.

Questions diverses :

Monsieur Stéphane JUSTF rappelle que des devis sont en train d'être réalisés pour une éventuelle installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie en autoconsommation.

Monsieur JAMBERT Mathieu soulève le problème de stationnement en bordure de la D103 causée par les nouvelles chicanes. De plus, il souhaite soulever également le potentiel problème d'écoulement des eaux suite au ruisseau bouché « rue de la mairie » qui pourrait impacter les maisons du bas en bordure de la place des cèdres.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est clos à 20h00.

La secrétaire

Monsieur le Maire

